



FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPALSEANCE ORDINAIRE DU
MERCREDI 2 JUILLET
2025

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://wwwaire-sur-adour.fr>

OBJET : Attribution des Allocations à la Conduite Automobile (Auto Prem's)

Délibération n° 2025-036

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DEUX JUILLET A DIX NEUF HEURES,
 Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 26 juin 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Chrystelle BARON, Didier MARTIN, Danielle BARRAUD, Thierry BOURREC, Nathalie DARRIEUMERLOU, EVELYNE PISSOAT, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Jérémie MARTI, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS.

PROCURATIONS : MME Corinne LAFFITTAU à MME ISABELLE MECHIN, M. Philippe PELLARINI à M. CLAUDE POMIES, M. Bernard MALHERBE à M. VINCENT BARRAILH LAFARGUE, M. CEDRIC BOUET à MME MARIE ASSIBAT, MME JOËLLE RICHARD à M. Xavier LAGRAVE, Mme Florence GACHIE à M. Jérémie MARTI.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, M. Philippe BOP, Mme Sandrine SATABIN, M. Alexandre MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 19

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6

Conseillers Municipaux excusés : 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2014 portant approbation des modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Vu le budget communal,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que par délibération susvisée en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :



Article 1 : d'accepter dans le cadre de la mise en œuvre de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) l'attribution des allocations suivantes au profit de :

- Mme Lola Bonnicart qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 21 mai 2025 et habitant Aire sur l'Adour 19 rue Pasteur.
- Mme Mariékina Lagache--Guéry qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 10 avril 2025 et habitant Aire sur l'Adour route de Guillon – Résidence Guillon 2 – Bât. B – Apt 8.
- Mme Marion Turay qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 4 mars 2025 et habitant Aire sur l'Adour 33bis rue du Souvenir Français.
- Mme Inès Darzacq qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 11 juin 2025 et habitant Aire sur l'Adour 17 avenue de Bordeaux.
- Mme Maëlle Buron qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 14 juin 2025 et habitant Aire sur l'Adour 8 rue du Château.
- Mme Phoebe Morisot qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 19 juin 2025 et habitant Aire sur l'Adour 1 rue Marcel Mémy.

Article 2 : Cette somme sera prise sur les crédits prévus à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget principal de la commune pour l'année 2025.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

À Aire sur l'Adour, le 3 juillet 2025

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-